

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / SAFETY DATA SHEET (SDS)

conforme au Règl. (CE) n° 1907/2006 (REACH), Ann. II — Règl. (UE) 2020/878

Date : 18.07.2026 | Version : 1 | FR

Anilina

aniline

CAS 62-53-3

C₆H₇N

EC 200-539-3



MASSE MOLAIRE

93.13

LOGP

0.9

CLASSIFICATION DES DANGERS (GHS / CLP)



Danger

H351 H341 H331 H311 H301 H372 H318 H317 H400

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Nom de la substance	Anilina
1.1 Nom IUPAC	aniline
1.1 Numéro CAS	62-53-3
1.1 Numéro CE	200-539-3
1.1 PubChem CID	6115
1.1 InChIKey	PAYRUJLWNCNPSJ-UHFFFAOYSA-N
1.1 SMILES	C1=CC=C(C=C1)N
1.1 Formule brute	C ₆ H ₇ N ^[7]
1.1 Masse molaire	93.13 g/mol ^[7]
1.1 Masse exacte	—

1.2 Utilisations

À des fins de laboratoire et de recherche. Ne pas utiliser dans la production d'aliments, de médicaments ou de cosmétiques sans les autorisations appropriées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Nom	ADVANCED CHEMISTRY R&D SOLUTIONS
Adresse	ul. Juliana Przybosa 8, 21-400 Łuków, Poland
NIP	
Tél.	
E-mail	
Site web	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence

+48 42 631 47 24

Centre d'information toxicologique (CIT), Łódź — ouvert 24/7

2. Identification des dangers

GHS: 

EPI : 

Interdictions : 

Danger

Mentions de danger (H) [3][4][10]

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H331	Toxique par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (P) [3][4][10]

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P203	Se procurer, lire et suivre toutes les instructions de sécurité avant l'utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.; Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P311

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P330

Rincer la bouche.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans ...

REMARQUE : substance CMR — l'emploi de femmes enceintes et allaitantes à des travaux nuisibles à la santé est interdit (Code du travail polonais Art. 176 § 1 ; Règlement du Conseil des ministres du 3 avril 2017, Journal des lois 2017 pos. 796). ^{[16][17]}

3. Composition/informations sur les composants

Type de substance	substance pure
Numéro CAS	62-53-3
Numéro CE	200-539-3
Formule brute	C ₆ H ₇ N
Concentration	≥99% (pureté typique de qualité réactif — à confirmer par la spécification du fournisseur)

4. Premiers secours



Inhalation

Transporter la personne affectée à l'air frais. Assurer le repos. Appeler un médecin. Position semi-assise. Administrer de l'oxygène si disponible. Si la victime ne respire pas : respiration artificielle (personnel qualifié uniquement). ^{[1][2][14]}

Contact cutané

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et au savon (min. 15 minutes). Appeler immédiatement un médecin. ^{[1][2][14]}

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau courante (min. 15 minutes). Retirer les lentilles de contact si possible. Appeler immédiatement un ophtalmologiste. ^{[1][2][14]}

Ingestion

NE PAS faire vomir (sauf avis médical contraire). Rincer la bouche à l'eau. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Centre antipoison Łódź : +48 42 631 47 24 (24/7). Numéro d'urgence : 112. ^{[1][2][14]}

Symptômes et effets

nausées, vomissements, diarrhée; toux, essoufflement, maux de tête, vertiges; irritation et larmolement des yeux. ^{[3][10]}

Informations destinées au médecin

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique. ^{[1][2][14]}

Numéros d'urgence : CIT Łódź: +48 42 631 47 24 (24/7) | Urgence : 112

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Adapter les moyens d'extinction à l'environnement. CO ₂ , poudre, mousse. [1] [2] [14]
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune restriction particulière. [1] [2] [14]
Dangers spécifiques	Produits de décomposition thermique :CO, CO ₂ , NOx. [15]
Conseils aux pompiers	Utiliser un appareil respiratoire isolant (SCBA). Tenue de protection intégrale. [1] [2] [14]
Point d'éclair	70°C [8]
Température d'auto-inflammation	615°C [8]

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Éviter de respirer les vapeurs. [1] [2] [14]
Précautions pour l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts, les eaux souterraines et les eaux de surface. [1] [2] [14]
Méthodes de confinement et de nettoyage	Endiguer la fuite. Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite, terre de diatomées). Recueillir dans des récipients étanches et étiquetés. Ne pas rejeter à l'égout. [1] [2] [14]
Sections associées	8; 13

7. Manipulation et stockage

Précautions	Travailler sous une hotte aspirante ou avec une ventilation adéquate. Interdiction de manger, boire et fumer sur le lieu de travail. [1] [2] [14]
Température de stockage	Conserver à température ambiante (15-25°C) ou conformément à l'étiquette. [1] [2] [14]
Teneur en eau	Conserver dans un endroit sec (<60% HR). [1] [2] [14]
Lumière	Protéger de la lumière directe du soleil. [1] [2] [14]
Matières incompatibles	Oxydants forts. [15]

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

NDS (Pologne)	NDS = 1.9 mg/m ³ (TWA) · NDSch = 3.8 mg/m ³ (STEL) — Règlement MRPiPS (liste NDS/NDSch) [21]
OEL (UE)	OEL-TWA: 2 ppm (7.74 mg/m ³) — IOELV 2019/1831/EU — notation « peau » [11]
DNEL	Aucune donnée disponible.
PNEC	Aucune donnée disponible.

8.2 Équipements de protection individuelle (EPI) [5][6][18]



Gants de protection résistants aux produits chimiques
EN ISO 374-1:2016+A1:2018
nitrile (min. 0.11 mm)



Lunettes de protection fermées ou lunettes-masque
EN ISO 16321-1:2022 / EN 166:2001



Protection respiratoire
EN 14387:2004+A1:2008
filtre type A2-P3 (vapeurs organiques + particules)



Écran facial (en cas de risque d'éclaboussures)
EN ISO 16321-1:2022



Vêtements de protection résistants aux produits chimiques
EN 13034:2005+A1:2009 (typ 6) / EN 14126:2003 (bio)



Chaussures de sécurité fermées avec protection des orteils
EN ISO 20345:2022 (S2/S3)

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété (point 9.1)	Valeur	Source
État physique	Liquide	
Couleur	Oily liquid; colorless when freshly distilled, darkens on exposure to air and light [7]	
Odeur	Hedonic tone; pungent [7]	
pH (solution aqueuse à 1%)	Aucune donnée disponible.	
Temp. de fusion	-6°C [8]	
Point d'ébullition	184.1°C [8]	
Point d'éclair	70°C [8]	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible.	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible.	
Densité (20°C)	1.022 g/cm ³ [8]	
Pression de vapeur	0.1 kPa (0.49 mmHg, 25°C) [8]	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible.	
Viscosité dynamique	3.77 mPa·s [8]	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible.	
Indice de réfraction nD ²⁰	1.5863 [8]	
Température d'auto-inflammation	615°C [8]	
Température de décomposition	Sans objet	
Tension superficielle	42.7 mN/m [8]	
Solubilité dans l'eau (20°C)	36 g/L, 25°C [8]	
Caractéristiques des particules	Sans objet (REACH 9.1(r))	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.9 [8]	

Propriété (point 9.1)	Valeur	Source
TPSA	26 Å² [7]	
HBD / HBA	Aucune donnée disponible. / Aucune donnée disponible.	
Liaisons rotables	Aucune donnée disponible.	
Masse molaire	93.13 g/mol [7]	
Formule brute	C ₆ H ₇ N [7]	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. [15]
Stabilité chimique	Thermiquement stable dans les conditions recommandées. [15]
Réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales. [15]
Conditions à éviter	Températures élevées, exposition directe au soleil, humidité. [15]
Matières incompatibles	Oxydants forts. [15]
Produits de décomposition	Produits de décomposition thermique :CO, CO2, NOx. [15]

11. Informations toxicologiques

DL50 (voie orale)	250 mg/kg (rat) [9]
DL50 (voie cutanée)	Aucune donnée disponible.
CL50 (inhalation)	Aucune donnée disponible.
Irritation cutanée	Non classé (pas de classification harmonisée à l'annexe VI CLP) [3][10]
Irritation oculaire	Catégorie 1 — lésions oculaires graves. [3][10]
Sensibilisation	Peau, Catégorie 1 (H317) : Peut provoquer une allergie cutanée. [3][10]
Mutagénicité	Catégorie 2 (CLP). [3][10]
Cancérogénicité	Catégorie 2 (CLP). [3][10]
Classification CIRC (cancérogénicité)	Groupe IARC 2A — probablement cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Non classé (pas de classification harmonisée à l'annexe VI CLP) [3][10]
STOT (exposition unique)	Non classé (pas de classification harmonisée à l'annexe VI CLP) [3][10]
STOT (exposition répétée)	Catégorie 1 (H372) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. [3][10]
Danger par aspiration	Non classé (pas de classification harmonisée à l'annexe VI CLP) [3][10]

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique	Classification harmonisée (CLP Annexe VI) :H400 — Très toxique pour les organismes aquatiques (toxicité aiguë cat. 1). Données numériques LC ₅₀ /EC ₅₀ non vérifiées dans le jeu de données disponible — ne pas présumer l'absence de toxicité.(Facteur M pour cat. aiguë/chronique 1 — à vérifier selon le tableau 3 de l'Annexe VI, si attribué.)
Persistence / biodégradabilité	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	log Kow = 0.9 ^[8] . Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4,5 — critère de présélection PBT/vPvB selon le guide ECHA R.11). ^{[19][20]}
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Évaluation PBT/vPvB	Données insuffisantes pour évaluer PBT/vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information.

13. Traitement des déchets

Méthode d'élimination	Confier l'élimination à des entreprises agréées conformément aux réglementations nationales et locales. Ne pas rejeter dans les égouts.
Code déchet (CED)	16 05 06* — Produits chimiques de laboratoire et d'analyse (par ex. réactifs chimiques) contenant des substances dangereuses. Vérification du code CED requise. ^[13]
Emballages	Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme des déchets dangereux.

14. Informations relatives au transport



Classe 6.1 — Matières toxiques

Numéro ONU	UN 1547 ^[12]
Désignation officielle de transport	ANILINA ^[12]
Classe de danger pour le transport	6.1 — Matières toxiques ^[12]
Groupe d'emballage	II ^[12]
Danger pour l'environnement	La classification CLP (H400/H410/H411) indique un danger pour le milieu aquatique — marque POLLUANT MARIN possible ; confirmer selon les critères ADR 2.2.9 / IMDG ^[3]
Précautions particulières	Traiter comme marchandise dangereuse selon la classe attribuée (ADR/IMDG/ IATA) ; appliquer les précautions propres à cette classe.
Code NC/SH	Code NC/SH : vérification requise dans la nomenclature combinée Eurostat.
Remarques	Marchandise dangereuse. Toxique ; danger pour le milieu aquatique — voir Section 12.
Dangereux pour l'environnement (symbole : poisson et arbre)	Oui

15. Informations réglementaires

Statut SVHC	Statut SVHC non vérifié par rapport à l'ensemble de données disponible — consulter la liste actuelle des substances candidates de l'ECHA ; ne pas présumer l'absence. ^[1]
REACH Annexe XIV	Non vérifié par rapport à la liste d'autorisation de l'ECHA — vérifier l'Annexe XIV de REACH. ^[1]

REACH Annexe XVII	Non confirmé dans le jeu de données disponible de l'annexe XVII — vérifier dans la liste actuelle de l'ECHA avant la mise sur le marché ; ne pas supposer l'absence de restriction. ^[1]
Date de vérification	2026-07-18

16. Autres informations

Statut juridique de la classification harmonisée : CLP — Régl. (CE) n° 1272/2008, Annexe VI (liste harmonisée en vigueur de l'ECHA, à la date d'émission de la fiche). Les entrées dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 18.07.2026 omises comme futures (pas encore applicables).

Données agrégées automatiquement à partir de bases de données de référence publiques (PubChem, ECHA, NIST, etc.).

Texte intégral des mentions H

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H331	Toxique par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des conseils P

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P203	Se procurer, lire et suivre toutes les instructions de sécurité avant l'utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.; Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate)
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Packaging (règl. 1272/2008)
CMR	Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction
DNEL	Niveau dérivé sans effet (Derived No-Effect Level)
EC	European Community number
EPI	Équipement de protection individuelle
GHS	Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité (Safety Data Sheet)
LC50	Concentration létale 50% (Lethal Concentration)
LD50	Dose létale 50% (Lethal Dose)
NDS	Concentration maximale admissible (au poste de travail)
NDSch	NDS à court terme (PL)
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Règl. (CE) 1907/2006)
SDS	Safety Data Sheet
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity)
SVHC	Substance extrêmement préoccupante (Substance of Very High Concern)
TPSA	Topological Polar Surface Area
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Historique des versions

v1 (18.07.2026)	Élaboré sur la base de la classification harmonisée de l'ECHA (Annexe VI du CLP, ATP 23).
------------------------	---

Références

- [1] PE et Conseil. Regl.(CE) n° 1907/2006 (REACH). Art.31, Annexe II. JO UE L 396/2006. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2006/1907/oj> Accessed: 2026-07-18.
- [2] Commission européenne. Regl.(UE) 2020/878 — modifiant l'Annexe II REACH. JO UE L 203/2020. À partir du 01.01.2023. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2020/878/oj> Accessed: 2026-07-18.
- [3] PE et Conseil. Regl.(CE) 1272/2008 (CLP) + ATP 23. JO UE L 353/2008. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1272/oj> Accessed: 2026-07-18.
- [4] United Nations. GHS Rev.9. ST/SG/AC.10/30/Rev.9. New York and Geneva: United Nations, 2021. URL: <https://unece.org/transport/dangerous-goods/ghs-rev9-2021> Accessed: 2026-07-18.
- [5] ISO. ISO 7010:2019 — Graphical symbols. Safety signs. URL: <https://www.iso.org/standard/72424.html> Accessed: 2026-07-18.
- [6] ISO. ISO 3864-1:2011 — Safety colours and safety signs. URL: <https://www.iso.org/standard/51021.html> Accessed: 2026-07-18.
- [7] PubChem. National Center for Biotechnology Information (NIH/NLM), chemical compound database. URL: <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/6115> Accessed: 2026-07-18.
- [8] Rumble, J.R., ed. CRC Handbook of Chemistry and Physics. 105th ed. Boca Raton: CRC Press, 2024. URL: <https://hcbp.chemnetbase.com> Accessed: 2026-07-18.
- [9] NIOSH. Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS). Cincinnati: NIOSH. URL: <https://www.cdc.gov/niosh/rtecs> Accessed: 2026-07-18.
- [10] ECHA. European Chemicals Agency — harmonised classification inventory (CLP Annex VI). URL: <https://echa.europa.eu> Accessed: 2026-07-18.

- [11] European Commission. Directive 2006/15/EC establishing a second list of indicative occupational exposure limit values. OJ EU L 38/36. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2006/15/oj> Accessed: 2026-07-18.
- [12] UNECE. European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR), 2025 edition (ECE/TRANS/352). Geneva: United Nations. URL: <https://unece.org/adr> Accessed: 2026-07-18.
- [13] European Commission. Decision 2000/532/EC establishing a list of wastes (European Waste Catalogue). OJ EU L 226/3. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2000/532/oj> Accessed: 2026-07-18.
- [14] European Chemicals Agency (ECHA). Guidance on the Compilation of Safety Data Sheets. Version 4.0. Helsinki: European Chemicals Agency, 2020. URL: https://echa.europa.eu/documents/10162/2324906/sds_en.pdf Accessed: 2026-07-18.
- [15] Urban, P.G., ed. Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards. 8th ed. Oxford: Academic Press.
- [16] Act of 26 June 1974 — Labour Code (Poland), Art. 176 § 1. Journal of Laws 2023 item 1465. URL: <https://isap.sejm.gov.pl> Accessed: 2026-07-18.
- [17] Council of Ministers of the Republic of Poland. Regulation of 3 April 2017 on the list of arduous, hazardous or health-harmful work for pregnant and breastfeeding women. Journal of Laws 2017 item 796. URL: <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20170000796> Accessed: 2026-07-18.
- [18] CEN. Personal protective equipment standards (EN ISO 374-1, EN 166, EN 149, EN 14387, EN ISO 20345). Brussels: European Committee for Standardization.
- [19] ECHA. Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment, Chapter R.11: PBT/vPvB Assessment. Helsinki: European Chemicals Agency. URL: <https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment> Accessed: 2026-07-18.
- [20] European Parliament and Council. Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH), Annex XIII — Criteria for the identification of PBT and vPvB substances. OJ EU L 396/2006 (consolidated). URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:02006R1907-20140410> Accessed: 2026-07-18.
- [21] Règlement MRiPS du 12.06.2018 — NDS/NDN. Journal des Lois 2024 pos. 1017. URL: <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20240001017> Accessed: 2026-07-18.

Liens externes

NIST: <https://webbook.nist.gov/cgi/cbook.cgi?ID=62-53-3>

ChEMBL: https://www.ebi.ac.uk/chembl/compound_report_card/CHEMBL5997512

NFPA 704 (information complémentaire — système NFPA/USA ; n'est pas un élément requis d'une fiche de données de sécurité de l'UE selon l'annexe II de REACH)



Mention légale : Ce document a été généré automatiquement à partir de données de PubChem (NIH), l'ECHA, NIST WebBook, ChemSpider (RSC), Wikidata et d'autres bases de données publiques. Il NE REMPLACE PAS une fiche de données de sécurité (FDS) approuvée conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Avant d'utiliser la substance, vérifiez les données par rapport à la FDS actuelle du fabricant.

Générateur : Document établi automatiquement sur la base de la classification harmonisée de l'ECHA (annexe VI du règlement CLP) et de bases de données physico-chimiques publiques.

Auteur : www.MolGod.org — plateforme de fiches de données de sécurité automatisées (FDS).

Date d'émission : 18.07.2026 | Version du document : 1